



Communiqué de presse

Pour diffusion le 29/09/2022

Le Collectif Pas d'ECLAT demande des comptes au président Accary.

Des millions d'euros d'argent public engagés en catimini au profit d'un projet privé. Sans débat, sans justification, sans contrôle !

Devant le siège du Conseil départemental à Mâcon ce jeudi 29 septembre 2022, Le Collectif Pas d'ECLAT interpelle le président du Conseil, André Accary, afin qu'il rende public le budget prévisionnel des différents projets d'aménagement de la zone nord de Tournus liés au projet de parc d'attractions ECLAT à Tournus.

En effet, même si le parc ECLAT et ses 8 hectares de divertissements étaient financés par des investisseurs privés (1), 16 hectares additionnels, achetés par le Département pour 2,1 M€, seraient développés pour y construire, entre autres, un parking, une boutique de produits locaux, un pont et un espace touristique-agricole. Tous ces équipements et activités qui viendraient en support du parc d'attractions seraient financés par l'argent public :

1. Un parking de 7 hectares pour 900 places de stationnement avec un parking pour bus, situé entre la ligne SNCF et la RD 906. Il serait conçu « non comme de simples parkings mais comme des espaces publics paysagers » offrant différentes strates de végétation. Il serait équipé de panneaux photovoltaïques. Un parking de luxe.

Au centre du parking, le bâtiment Montplaisir serait converti « en maison d'accueil et d'attractivité du territoire », agrémenté d'un large parvis à l'est et à l'ouest et pourvu de toutes les aménités publiques requises pour accommoder les occupants de 900 véhicules.

Selon nos informations, ces équipements seraient la propriété d'une Société d'Economie Mixte (SEM) financée en grande partie par le Département. Quel est le budget prévisionnel pour la construction et la gestion de ces équipements ? Qui seraient les autres investisseurs de la SEM ? Des études de marché, de faisabilité et de réversibilité ont-elles été réalisées ?

2. L'accès au parking se ferait par la RD 906, nécessitant un nouveau giratoire. Assumons que ce sera à la charge du Département.

3. La « passerelle ». Un large pont pédestre au dessus de la ligne SNCF, reliant le parking au parc d'attractions et à un espace agro-touristique. Une structure imposante vu la hauteur des caténaires du TGV et l'impératif d'une pente douce. Elle serait équipée d'un ascenseur. Combien de millions d'euros coûterait cette « passerelle » ? Qui paierait ?

4. L'espace touristico-agricole sur environ 3 hectares. Des serres et autres bâtiments techniques seraient installés ; des voies d'accès et des allées seraient aménagées entre la passerelle, la Saône et le centre-ville. Quels fonds publics seront utilisés pour gérer et animer cet espace ? La SEM ou la Commune ? Le Département a-t-il vocation à rester propriétaire du foncier ?

5. Ces projets nécessiteront l'installation de réseaux (eau, assainissement, gestion des eaux pluviales, électricité, communication, etc.) et surtout de multiples voiries les reliant entre eux et avec le centre-ville. Qui paiera ?

6. Qui paiera pour les études (trafic, bruit, etc.), l'architecte, le montage juridico-financier, les assurances, la gestion de la SEM, les emprunts bancaires, etc. ?

7. Il est établi que les 16 hectares achetés par le Département sont dédiés au projet ECLAT. Cela est confirmé par le titre-même de la convention d'acquisition avec la Safer mais aussi dans le magazine du Département n°29 (page 9) qui déclare que « le Département a conventionné avec la Safer pour acquérir 16 hectares de terrains destinés au projet ECLAT ».

Or, sur ces 16 hectares, environ 5 hectares dans le quartier Saint-Jean sont réservés pour un projet immobilier de 50 logements sans relation, ou si peu, avec le projet ECLAT (on mentionne la possibilité de quelques appartements en hébergement touristique).

Est-ce un moyen de faire passer le projet Saint-Jean sous les radars ? Qui sont les investisseurs ? Qui est le maître d'œuvre ? Qui gérerait les quelques hébergements touristiques envisagés ? Qui en serait propriétaire ? Le Département restera-t-il propriétaire du foncier ?

Outre le coût inestimable que représente la perte de 24 hectares de terres agricoles, combien de millions d'euros ces projets vont-ils coûter aux contribuables ? Pour quels bénéfices ? Avec quels risques ? Depuis l'annonce du projet en 2019, M. Accary refuse de partager la moindre information avec le public. Le Collectif dénonce cette politique du fait accompli, sans concertation ni débat, au mépris de la démocratie la plus élémentaire : le droit à l'information, le plus en amont possible, tel qu'inscrit dans la Convention d'Aarhus.

(1) Investisseurs du parc ECLAT : Christian Badey (47,5%), Wikipark/Arnaud Coste (5%), Banque des Territoires/Caisse des dépôts (47,5%).

Le collectif Pas d'ECLAT

Contact: Eric Daillie

Tél : 06.48.12.96.48

Mail : collectif@pasdeclat.fr

<https://www.pasdeclat.fr/>

Le Collectif : Champs Libres, la Confédération Paysanne 71, Terre de Liens BFC, France Nature Environnement 71, EcologicAction 71, CNT 71, Europe Ecologie Les Verts BFC, Groupe Libertaire 71, PCF 71, La France Insoumise 71, Mâcon Citoyens, GRS 71, Cap Écologie, le GABSeL et plus de 500 citoyennes et citoyens du Tournugeois et de Saône-et-Loire.